COMMUNE DE JUSSAC

Accusé de réception en préfecture
015-211500830-20190917-D2019-5-6-DE
Date de télétransmission : 20/09/2019
Date de réception préfecture : 20/09/2019

délibération :
D_2019_5_6

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 16

Votants : 19

Objet : Motion sur la réforme des Trésoreries dans le Cantal

SEANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2019

L' an deux mille dix neuf , le mardi 17 septembre à 20 h 30, le Conseil Communal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal - Mairie, sous la présidence de Monsieur BRUNEAU Alain, Le Maire.

Date de convocation du : 11 Septembre 2019

Présents : Monsieur BRUNEAU Alain, Madame BIGEON Michèle, Madame ROUX Eliane, Monsieur VIDAL Bernard, Monsieur LOUSTALNEAU Jean-Louis, Madame FORSES Florence, Monsieur MARRONCLES Pascal, Monsieur DUFOUR Frédéric, Madame PRADEL Céline, Madame BAC Elodie, Madame MONJOU Marilyne, Monsieur PIJOULAT Jean-Louis, Madame BASTIEN Joëlle, Monsieur MARRE Francis, Madame GARNESSON Catherine, Monsieur DURAND Fabrice

Pouvoirs :
Monsieur CARAYOL Alain a donné pouvoir à Monsieur BRUNEAU
Monsieur RODIER Jean-François a donné pouvoir à Madame BASTIEN Joëlle
Madame RUELLE Prisca a donné pouvoir à Madame PRADEL Céline

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur CARAYOL Alain, Monsieur RODIER Jean-François, Madame RUELLE Prisca

Secrétaire de Séance : Madame Elodie BAC

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) entend réaménager en profondeur le traitement des opérations comptables des collectivités locales sur la base d'une distinction entre le traitement des données (mandat, titre …) et le conseil aux élus.

Le Département du Cantal ne conserverait plus que deux centres de comptabilités publiques de plein exercice (Aurillac et Saint-Flour).

La DGFIP affiche, dans le même temps, un objectif d'amélioration du service de proximité par un développement de « points de contact » (Maisons de Services Au Public (MSAP) notamment) alors que les structures locales ouvertes au public seront supprimées.

M. le Maire souligne l'intérêt pour les collectivités territoriales, notamment les plus petites, d'avoir le conseil et l'analyse du trésorier, comptable et responsable sur les finances de la collectivité.

Aussi, pour maintenir ce système qui a fait ses preuves, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **S'OPPOSE** à cette nouvelle étape du démantèlement des services publics en milieu rural,
- **EXPRIME** son inquiétude à l'annonce des fermetures des trésoreries et à une remise en cause de la séparation ordonnateur/comptable,
- **REAFFIRME** l'importance d'une collaboration de proximité avec les services de la trésorerie et le trésorier pour les collectivités locales,
- **DEMANDE** le maintien des trésoreries de proximité et les moyens pour exercer pleinement leurs compétences actuelles.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

MAIRIE DE JUSSAC (Cantal)

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
A.BRUNEAU